

Festivités du 13 Juillet

Au programme, repas champêtre avec apéritif offert par la commune et jeux gratuits pour les enfants.

Distribution de lampions et accessoires lumineux gratuits, retraite aux flambeaux (n'oubliez pas de prendre une lampe de poche pour le retour) et feu d'artifice au stade de foot Robert Gueux tiré par nos pompiers.

Les inscriptions pour le repas se feront à partir de fin juin et jusqu'au 7 juillet en mairie.

Vous trouverez le programme détaillé en accompagnement de ce P'tit Payntier. Nous espérons vous retrouver nombreux pour partager ce moment de convivialité !

Vide-greniers

Notre vide-greniers aura lieu le dimanche 19 août et les inscriptions sont possibles dès à présent en mairie.

Les habitants de Payns bénéficient d'un emplacement de 5m gratuit (présence obligatoire sur le stand de la personne qui le réserve).

Toutefois, les places réservées non occupées le jour du vide-greniers et n'ayant pas été annulées 48h avant, seront facturées au prix d'un extérieur c'est à dire 10€ les 5m.

Transport TCM

Depuis janvier 2018, TCM (Troyes Champagne Métropole) a mis en place un service de transport le mercredi et le samedi desservant, entre autre, Payns, Les Ecuries de Payns, le centre commercial de Barberey et le centre ville de Troyes.



Il y a plusieurs arrêts dans notre village et vous avez reçu dans vos boîtes à lettres les horaires de circulation (ils sont également consultables à la mairie).

Ce service est mis en place pour être testé sur un an. Or, pour le moment il n'est pas très utilisé car il n'est pas encore entré dans nos habitudes.

Pensez à l'utiliser car il serait dommage qu'il ne perdure pas !

Baignade interdite

Nous vous rappelons que la baignade est interdite dans les cours d'eau de Payns et dans les trous situés dans les pâtures communales. En cas d'accident, la commune dégage toute responsabilité.



le p'tit Payntier

édito

Sans surprise, nous repassons à la rentrée de septembre 2018 à la semaine de quatre jours. Près de 90% des parents y étaient favorables ainsi que l'ensemble des enseignantes. Le conseil municipal a suivi l'avis du conseil d'école et transmis la demande à l'inspecteur de l'éducation nationale. Celui-ci a répondu favorablement et autorisé une adaptation de l'organisation du temps scolaire à huit demi-journées par semaine à la prochaine rentrée scolaire. Par ailleurs, le conseil départemental de l'éducation nationale a décidé la suppression d'un poste à l'école élémentaire ainsi que la fusion des écoles maternelle et élémentaire en une école primaire à deux classes d'enseignement préélémentaire et quatre classes d'enseignement élémentaire. Il n'y aura donc plus qu'une seule directrice à la rentrée prochaine. Cela n'entraînera aucune modification pour l'utilisation des locaux, à l'école élémentaire une salle se trouvera libérée. Le retour aux quatre jours entraîne la fin des nouvelles activités périscolaires



qui avaient été mises en place les mardis et vendredis après-midi. Ces activités (danse, théâtre, magie, dessin, handball, roller hockey, rugby...) plaisaient beaucoup aux enfants mais ne pourront être reconduites à la rentrée. L'équipe d'animation continuera à accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Le nouveau bâtiment contigu à l'école maternelle sera bientôt achevé. Il comprend une nouvelle salle pour les activités périscolaires avec un sas pour l'accueil des parents. Les enfants de maternelle pourront se rendre à la cantine en passant par le sas et ne seront plus obligés de passer par la cour.

Nouveau : le Géoportail de l'urbanisme

Le Géoportail de l'urbanisme a pour mission de rendre accessibles les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique à tous les utilisateurs du site. Les visiteurs, qu'ils soient des particuliers, des professionnels de l'urbanisme, ou des établissements publics, peuvent consulter pour le territoire qui les intéresse la réglementation d'urbanisme qui s'y applique. Les documents sont donc versés progressivement dans le Géoportail de l'urbanisme par les autorités compétentes.

Les services offerts par le GPU
Le Géoportail de l'urbanisme permet notamment à chaque citoyen de :

- 1) Consulter et imprimer tout ou partie des documents d'urbanisme (données géographiques et pièces écrites) du territoire national;
- 2) Afficher en superposition des couches d'information (sélection des servitudes d'utilité publique, fond cadastral, photo aérienne, ...);
- 3) En zoomant, faire apparaître et interroger le zonage ainsi que les prescriptions qui s'appliquent sur le territoire visualisé ;

- 4) Télécharger les données géographiques (zonages...) et littérales (règlement au format pdf) ;
- 5) Et plus précisément localiser un terrain (recherche à la parcelle ou zoom de la cartographie) ;

La commune a commencé cette démarche en y intégrant son Plan Local d'Urbanisme (PLU) que vous pouvez consulter ou télécharger sur le site <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Bloc-notes

Ecole maternelle
29 juin
fête de l'école

Salle socio-culturelle
16 et 17 juin
Jeux ASPL
15 septembre
Concours pétanque CPEP

Salle des fêtes et des sports
22 juin
Fête de l'école élémentaire
13 juillet
Festivités communales
19 août
Vide grenier
29 septembre
Repas des anciens
10 novembre
Loto du CPEP
2 décembre
Marché de Noël CPEP
7 et 8 décembre
Téléthon



Centre de Loisirs

L'Eau et les pays à l'honneur Nouvel été, nouvelle équipe, nouveaux objectifs !

La fin de l'année scolaire se profile à l'horizon et va laisser sa place aux vacances d'été. L'équipe d'animation a déjà préparé la venue d'une centaine d'enfants et adolescents (estimation à ce jour) pour ce mois de Juillet 2018, placé sous le thème de l'Eau pour les moins de 10 ans et les pays pour les enfants en classe de CM2 et au collège.

Les programmes seront axés sur des activités manuelles (création de poissons, méduses et de bateaux, décoration des salles, expériences, animaux en perles, ...), des activités cuisine, des activités sportives (chasse au trésor, rallye photo, jeux d'eau, jeux de glisse, de bulles,....) des activités de réflexion et recherche, qui auront pour objectifs de développer l'imaginaire et la créativité, favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, sensibiliser les enfants sur la sécurité et amener le jeune à être acteur de ses vacances.

Il leur est proposé des temps forts comme une veillée « foot-pizza » pour le groupe des adolescents des sorties diverses (à Paris avec visite d'un aquarium et d'un musée combiné à la cité des sciences et la visite du Stade de France, dans l'eau avec activité baignade au lac de la forêt d'Orient et activité bateau et bouée aux Terres Rouges, pour des sensations à

Nigloland) 2 séjours à Domaine de Bel Air dont un pour le groupe des Grands et un pour le groupe des adolescents

Pour finir ce mois d'activités variées et adaptées à l'enfant, une journée placée sous le thème de la plage leur sera proposée afin de favoriser les relations au sein de l'accueil de loisirs en la présence de tous les groupes accueillis sur la période.

Les Nouvelles Activités Périscolaires, c'est fini !!

Vos enfants connaissent leur dernière année de mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Après 4 ans de mise en place, le clap de fin va sonner le vendredi 6 juillet 2018 pour laisser place à la semaine des 4 jours.

Le bilan de ces années est de :

- 7 animatrices, 1 bénévole et 9 intervenants mobilisés
- Une cinquantaine d'animations diverses proposées
- 30 enfants inscrits en moyenne par jour en 2013-2014 à plus de 70 enfants en moyenne par jour en 2016-2017 (le bilan 2017-2018 n'est pas encore effectué)
- 2 spectacles proposés par an
- Et des heures et des heures de préparation.

Ce fut un plaisir, pour chaque adulte, de proposer des activités à vos enfants, et qui nous l'espérons, vous auront plu

toutes ces années. En tout cas, les retours sont bons.

L'organisation de la journée et de la semaine de vos enfants se trouve modifiée, comme la vôtre et la nôtre. Mais nous proposerons des activités à vos enfants durant les vacances scolaires et les mercredis, également durant le temps périscolaire selon le temps que nous pourrions y consacrer et l'envie de participer de vos enfants.

Au nom de toute l'équipe d'animation (animatrices, bénévoles et intervenants), nous vous remercions de la confiance accordée toutes ces années et souhaitons que toutes les activités que nous avons mises en place aient permis à vos enfants d'acquérir des connaissances qui leur serviront dans les années à venir.

Sécurité aux abords des écoles

Afin d'assurer la sécurité de la sortie des classes, il est demandé aux parents de ne pas se stationner devant l'école élémentaire et encore moins de s'arrêter sur le passage piétons sur-élevé.

Ordures ménagères et objets encombrants

Du nouveau concernant les ordures ménagères : des bacs à ordures ménagères et des bacs à déchets verts seront distribués prochainement par TCM. Chaque foyer recevra un bac OM (ordures ménagères) tenant compte du nombre d'occupants et un ou deux bacs pour les déchets verts/biodéchets en fonction de la surface du terrain occupé.

Le coût de la dotation en conteneurs est compris dans le financement actuel des services.

Pensons à l'écologie et faisons le tri

sélectif de nos déchets. Actuellement, seul environ un tiers des foyers trie. Nous sommes tous les acteurs du monde de demain !

D'autre part, il n'y a plus de ramassage systématique des « monstres ». Si vous avez des objets encombrants à enlever, il faut désormais contacter TCM (Troyes Champagne Métropole) au n°03 25 45 27 30 pour convenir d'une date pour l'enlèvement et leur signaler ce dont il s'agit.

Vous pouvez également vous rendre à la déchèterie de Saint Lyé et à celles de l'agglomération troyenne.

Propreté dans le village et lutte contre le bruit

Nos employés communaux mettent tout en œuvre pour que les espaces verts de la commune soient bien entretenus, mais n'oublions pas que l'entretien des bordures de trottoirs et la taille des arbres et arbustes surplombant le domaine public sont à la charge de chaque foyer.

Pour rappel, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses...) ne peuvent être effectués que du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 et le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Merci de respecter la tranquillité de chacun !

Les abords des containers à verre et papier sont régulièrement envahis de cartons, plastiques et surtout de verre cassé ce qui est très dangereux et difficile à nettoyer.

Il est fortement souhaitable que chacun veille à ne rien laisser hors des containers (tout ce qui n'est pas en verre et papier doit être emmené à la

déchèterie).

Quant à la benne à déchets verts, les utilisateurs doivent veiller à la remplir en partant du fond car les employés communaux doivent régulièrement repousser les déchets alors que ce service n'est plus une compétence communale. Si ces comportements perduraient, ce service devrait malheureusement être interrompu.

Dégradations

Notre lavoir qui vient d'être restauré a subi des dégradations volontaires par des jeunes du village.

Cet acte irrespectueux et gratuit est révoltant !

Ce n'est pas la première fois que nous constatons des dégradations à divers endroits de la commune.

N'oublions pas que le coût des réparations nous concerne tous et il faut que les jeunes en prennent conscience aussi.

Des plaintes peuvent être déposées entraînant des sanctions pénales.

SDDEA

Le SDDEA et sa Régie poursuivent une démarche globale d'amélioration des services à l'usager qui passe par le déploiement de nouveaux outils numériques.

Dans ce cadre, il a été créé une agence en ligne, accessible via l'espace usagers sur le site : www.sddea.fr

Désormais, à partir de cette agence en ligne, les abonnés Eau Potable peuvent par exemple, transmettre le relevé de leur compteur, procéder au paiement de leur facture, opter pour la facture électronique, signaler un emménagement ou un déménagement, changer leur adresse de correspondance, consulter leur relevé de consommation et leurs factures ou encore accéder au suivi de traitement de leurs demandes.

Disponible 24h/24 et 7j/7, cet espace permet aux abonnés de trouver toutes les informations utiles et de maîtriser les données relatives à leur abonnement.

Maisons fleuries

Les inscriptions au concours des maisons fleuries sont possibles dès à présent en mairie.

Ce concours est ouvert aux habitants de toutes les communes après inscription auprès de leur mairie. La commune est ensuite chargée de faire une sélection et de présenter seulement les candidats ayant un niveau départemental au jury (les deux meilleurs de chaque catégorie).

Le règlement comprend plusieurs catégories qui classifient les habitations selon le type de fleurissement.

Le jury notera le fleurissement et l'aménagement des abords qui doivent dans tous les cas être visibles de la voie publique (de la rue ou de la route).

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants : la qualité florale - la qualité du décor floral - la créativité - l'environnement et l'entretien

Les catégories du concours pouvant concerner notre village sont les suivantes :

- maisons avec jardin en 1ère catégorie. A : maisons avec jardin très fleuri et visible de la voie publique et B : maisons avec jardin fleuri dans un décor arboré
- maisons avec décor floral installé sur la voie publique en 2ème catégorie
- maisons sans jardin en 3ème catégorie. A : maisons sans jardin avec fenêtres, balcons ou murs (façade ou pignon) fleuris visibles de la voie publique et B : maisons sans jardin avec terrasse ou jardinet fleuris, accessibles de plain-pied, visibles de la voie publique
- Fermes avec exploitation agricole en activité (habitation intégrée à l'activité agricole)

